

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 avril 2022 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin et Manon Bougie ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 22-12832

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.30 Acceptation d'une directive de changement DC-1, 25e Avenue – Parc technologique
- 7.31 Modification de l'aménagement de la 147e Rue – Quartier Urbain
- 7.32 Embauche de 5 préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture
- 7.33 Adjudication du contrat pour le raccordement de résidences au réseau d'égout sanitaire dans le secteur 47e Rue Nord, 48e Rue Nord et 19e Avenue Nord

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 22-12833

Séance ordinaire du 28 mars 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 22-12834

Adoption du second projet de Règlement numéro 841-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée et les modifications qui y sont apportées de façon à retirer les modifications projetées relatives à l'ajout de jumelés dans la 133^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 841-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de diminuer les profondeurs minimales de terrain dans le prolongement de la 133^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 841-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12835

Adoption du second projet de Règlement numéro 845-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 845-2022 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 et le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les normes relatives aux piscines**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 845-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12836

Adoption du second projet de Règlement numéro 847-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 847-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure le 375-377, 127^e Rue dans la zone publique et institutionnelle PB-342**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 847-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 841-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de diminuer les profondeurs minimales de terrain dans le prolongement de la 133^e Rue**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 845-2022 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 et le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les normes relatives aux piscines**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 846-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle à même l'affectation résidentielle de faible densité pour un terrain situé dans la 127^e Rue**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 847-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure le 375-377, 127^e Rue dans la zone publique et institutionnelle PB-342**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 854-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Georges**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 855-2022 modifiant le Règlement numéro 842-2022 relatif à l'établissement et au fonctionnement de la bibliothèque municipale et le Règlement numéro 829-2021 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2022**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^o 22-12837

Adoption du Règlement numéro 838-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 838-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les multifamiliales de 6 logements du côté est de la 22^e Avenue, adossé au parc technologique, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 838-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12838

Adoption du Règlement numéro 840-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 840-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de remplacer une zone industrielle située dans la 91^e Rue par une zone commerciale et afin de modifier les normes relatives à une voie ferrée, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 840-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 22-12839

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 1^{er} avril 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 148 295,23 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 148 295,23 \$ couvrant la période du 18 mars 2022 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12840

Adjudication du contrat pour la réfection et construction de trottoirs et bordures

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	435 100,26 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	444 866,04 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12840 (SUITE)

QUE ce conseil adjuge à **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** le contrat pour la réfection et construction de trottoirs et bordures pour un montant maximum de **326 180,66 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 29 180,66 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le budget de fonctionnement.

QUE la somme de 297 000,00 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-12841

Adjudication du contrat pour la réfection de voirie 2022
25° Avenue Sud et 26° Avenue Sud

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	332 428,52 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	381 784,27 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	417 707,28 \$
EXCAVATION DROUIN DORIS INC.	436 182,65 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	449 843,25 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	482 953,06 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat pour la réfection de voirie 2022 – **25° Avenue Sud et 26° Avenue Sud** pour un montant total de **332 428,52 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 332 428,52 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement numéro 835-2022, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12842

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux
116° Rue entre la 3° Avenue et le boulevard Lacroix

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	587 053,83 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	682 684,18 \$

RÉSOLUTION N° 22-12842 (SUITE)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour la réfection des services municipaux dans la 116^e Rue entre la 3^e Avenue et le boulevard Lacroix pour un montant total de 587 053,83 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 587 053,83 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement numéro 836-2022, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12843

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux
151^e Rue, 152^e Rue et 7^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	864 622,44 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	935 454,71 \$
DULAC ET FILS CIE LTÉE	1 005 965,40 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour la réfection des services municipaux dans la 151^e Rue, la 152^e Rue et la 7^e Avenue pour un montant total de 864 622,44 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 864 622,44 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement numéro 836-2022, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12844

Adjudication du contrat pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

RÉSOLUTION N° 22-12844 (SUITE)

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	1 653 158,82 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 839 741,25 \$
CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA INC.	2 077 627,80 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** le contrat **pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux pour un montant total de 1 653 158,82 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 1 653 158,82 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement numéro 835-2022, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12845

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux
18° Rue de l'Avenue Bernier à la 7° Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 494 601,80 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 590 209,45 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour la réfection des services municipaux dans la 18° Rue de l'Avenue Bernier à la 7° Avenue pour un montant total de 1 494 601,80 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 1 494 601,80 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement numéro 836-2022, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12846

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.	38 142,96 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'asphalte froid pour une période de 12 mois pour un montant total estimé de 38 142,96 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12847

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	45 909,89 \$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	50 742,90 \$
SIGNEL SERVICES INC.	51 950,08 \$
S-PACE SIGNALÉTIQUE INC.	55 992,08 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation pour une période de 12 mois pour un montant total de 45 909,89 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 45 909,89 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12848

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion châssis-cabine année 2022 pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ST-GEORGES FORD	55 181,10 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ST-GEORGES FORD** le contrat **pour la fourniture d'un camion châssis-cabine année 2022 de marque Ford, modèle F-350 pour le Service des travaux publics pour un montant total de 55 181,10 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 55 181,10 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement numéro 835-2022, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12849

Acceptation d'un contrat d'entretien de l'ascenseur à la caserne incendie

ATTENDU : qu'un contrat d'entretien pour l'ascenseur de la caserne incendie doit être négocié;

ATTENDU : que l'ascenseur est de la compagnie Schindler Ascenseur Corporation et qu'elle nous propose un tarif mensuel de 400,00 \$ pour les cinq prochaines années;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le contrat d'entretien de l'ascenseur de la caserne incendie au montant annuel total de 5518,80 \$ incluant toutes les taxes applicables pour une période de 5 ans.

QUE la somme de 27 594,00 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12850

Acceptation du répertoire des taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 14 entreprises, la Ville a reçu 10 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que tous les soumissionnaires conformes sont inscrits au répertoire et nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé;

RÉSOLUTION N° 22-12850 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2022, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12851

Acceptation des ordres de changement - Avenant de modification No. 7
pour les travaux de construction de la caserne 1

ATTENDU : que pendant l'exécution du projet des travaux supplémentaires ont eu lieu;

ATTENDU : la recommandation de M. Guy Bilodeau directeur du Service des travaux publics à l'effet d'autoriser l'ordre de changement - Avenant de modification No. 7, DDC-A-19, DDC-A-22, DDC-ME-33 et DDC-ME-34 pour ces travaux au montant de 12 789,59 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les ordres de changement de l'avenant de modification No. 7 suivant :

DDC-A-19	Filage bas voltage portes de garage	2543,86 \$
DDC-A-22	Moulure de finition pièce 216 et 217	386,40 \$
DDC-ME-33	Travaux divers en électricité	4990,25 \$
DDC-ME-34	Raccordement détecteur de gaine UTA-2	3203,29 \$

QUE la somme de 12 789,59 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 763-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12852

Acceptation des ordres de changement - Avenant de modification No. 8
pour les travaux de construction de la caserne 1

ATTENDU : que pendant l'exécution du projet des travaux supplémentaires ont eu lieu;

ATTENDU : la recommandation de M. Guy Bilodeau directeur du Service des travaux publics à l'effet d'autoriser l'ordre de changement - Avenant de modification No. 8, DDC-A-09, DDC-A-21, IS-A-10, DDC-ME-36, IS-ME-02, DDC-C-02 rév.3, DDC-C-06 et AC-093 pour ces travaux au montant de 23 514,42 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12852 (SUITE)

QUE ce conseil accepte les ordres de changement de l'avenant de modification No. 8 suivant :

DDC-A-09	Boîte étanche pour haubans	673,22 \$
DDC-A-21	Annulation de la peinture au plafond de la pièce 320	(300,00) \$
IS-A-10	Modification lignages cases de stationnement	(100,00) \$
DDC-ME-36	Modification prise local 106	914,86 \$
IS-ME-02	Déplacement d'un lampadaire sur le boulevard Lacroix	-- \$
DDC-C-02 rév.3	Modification et prolongement mur de soutènement	9769,02 \$
DDC-C-06	Modification travaux de pavage	700,00 \$
AC-093	Frais assurance prolongement de chantier	8794,67\$

QUE la somme de 23 514,42 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 763-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12853

Acquisition d'un véhicule électrique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : les recherches effectuées par le Service des travaux publics et l'analyse effectuée;

ATTENDU : que l'entreprise CUBEX nous propose un petit véhicule électrique correspondant à nos besoins pour un montant total de 58 349,09 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division – Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **CUBEX pour l'achat d'un petit véhicule électrique de marque MAX-EV 15 KW, modèle LSV/NEV pour un montant total de 58 349,09 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 58 349,09 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement – section immobilisations, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12854

Achat d'une licence « Historian » de Wonderware pour l'usine d'épuration

ATTENDU : que la Ville utilise les logiciels de la firme Wonderware pour la gestion de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que cette licence est nécessaire pour maintenir l'historique des opérations de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que la firme Wonderware nous offre la licence « Historian » au montant de 38 423,50\$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12854 (SUITE)

QUE ce conseil autorise l'achat d'une licence « **Historian** » auprès de l'entreprise **Wonderware pour un montant total de 38 423,50 \$ incluant** toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 38 423,50 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12855

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU : la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU : que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU : que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU : que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU : que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU : que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12856

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par Radio Beauce

ATTENDU : la demande de Radio Beauce pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le jeudi 14 avril 2022 dans le but d'aider les Ukrainiens en ramassant des fonds pour les remettre directement à la Croix Rouge;

ATTENDU : que la politique concernant la sollicitation dans les rues prévoit les conditions dans lesquelles la Ville peut autoriser de telles sollicitations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Radio Beauce à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le jeudi 14 avril 2022 pour une période de 2 heures, soit de 7 h à 9 h, sur la 1^{re} Avenue à l'intersection de la 116^e Rue du côté sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12857

Cession d'une partie de la 82^e Rue, de la 11^e Avenue et de la 12^e Avenue et des travaux d'infrastructures par Gestion Immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 5 janvier 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Gestion Immobilière D.L.V. inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 450 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 82^e Rue, de la 11^e Avenue et de la 12^e Avenue, ainsi que de tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant.

QUE ce conseil accepte également la cession de 2 servitudes de passage pour aires de virée au bout de la 12^e Avenue et au bout de la 80^e Rue sur une partie du lot 6 450 908 et sur une partie du lot 6 334 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12858

Cession d'une partie de la 138^e Rue et de la 22^e Avenue et des travaux d'infrastructures par 9408-0769 Québec inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 28 février 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12858 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la cession par 9408-0769 Québec inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 6 421 626, 6 421 635, 6 421 617 et 6 421 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 138^e Rue, le bassin de rétention et des parties de la piste cyclable projetée, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant.

QUE ce conseil accepte également la cession d'une servitude de passage pour aire de virée au bout de la 138^e Rue sur une partie du lot 6 421 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12859

Vente d'un terrain dans le parc technologique à Capital VMB inc.

ATTENDU : la demande de Capital VMB inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc technologique, soit le lot numéro 5 476 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à Capital VMB inc. au prix de 10 122,30 \$ un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 476 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Claudia Rancourt, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12860

Nomination d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU : le projet de loi 64 « *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* » qui a été sanctionné le 22 septembre 2021;

ATTENDU : qu'il est nécessaire de former un comité sur l'accès à l'information avant l'entrée en vigueur de la loi le 22 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne monsieur Thomas Veilleux, mesdames Isabelle Beaulieu, Cynthia Rodrigue, Karine Veilleux et Magalie Plourde pour former le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12861

Embauche de deux journaliers pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher deux journaliers pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M Guy Bilodeau, directeur du Service des travaux publics, de M. Carl Roy, chef de Division – Réseaux et voirie, de Réseaux et voirie ainsi que Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Christian Hamel à compter du 20 avril 2022 et de M. Éric Gilbert à compter du 21 avril 2022 à titre de journalier au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des cols bleus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12862

Embauche d'un mécanicien pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un mécanicien pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M Guy Bilodeau, directeur du Service des travaux publics, de M. Frédéric Veilleux, chef de Division – Immeubles et équipements ainsi que Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jimmy Landry à titre de mécanicien au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des cols bleus avec un taux d'occupation à 100% à l'embauche, et ce, à compter du 19 avril 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12863

Embauche d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Caroline Veilleux, Régisseuse – Culturel, de Mme Marie Tanguay, Régisseuse – Bibliothèque et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à l'embauche d'une préposée aux salles d'exposition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Chantal Nadeau à titre préposée aux salles d'exposition au Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 1 - échelon 1, et ce, à compter du 13 avril 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12864

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposés à la maintenance au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche d'un préposé à la maintenance ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Joseph-André Bégin à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12865

Embauche d'un commis de restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis de restaurant et bar pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques à l'effet de procéder à l'embauche de M. Jacob Nganga;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jacob Nganga à titre de commis de restaurant et bar selon la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12866

Embauche de deux commis de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis de restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 22-12866 (SUITE)

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mmes Mireille Gilbert et Alycia Michaud à titre de commis de restaurant selon la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12867

Retrait de candidature à titre
de milieu hôte de la Finale des Jeux du Québec 2025

ATTENDU : que la Ville avait avisé SportsQuébec de son intention de déposer sa candidature pour être l'hôtesse de la Finale des Jeux du Québec, aux termes de sa résolution numéro 20-12024 adoptée à la séance du 14 septembre 2020 ;

ATTENDU : les diverses étapes de travail franchies au niveau du cahier de candidature ;

ATTENDU : la mise à jour financière récente de ce projet quant aux dépenses d'opération et d'infrastructures;

ATTENDU : que dans ces circonstances la Ville désire retirer sa demande de présentation des Jeux du Québec sur son territoire tout en n'écartant pas la possibilité de représenter sa candidature en fonction de programmes d'aides financières qui seront alors disponibles ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville avise SportsQuébec qu'elle retire sa candidature pour être l'hôtesse de la Finale des Jeux du Québec, édition 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12868

Acceptation d'une directive de changement DC-1, 25^e Avenue – Parc technologique

ATTENDU : le besoin d'ajouter un branchement d'égout et un branchement d'aqueduc pour desservir un nouveau terrain dans le parc technologique;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser la directive de changement DC-1 pour ces travaux au montant de 51 738,75 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la directive de changement DC-1 au montant de 51 738,75 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 51 738,75 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds réservé des grands projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12869

Modification de l'aménagement de la 147^e Rue – Quartier Urbain

ATTENDU : l'acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 147^e Rue et la 12^e Avenue par Quartier Urbain inc. aux termes de la résolution n°21-12653 le 13 décembre 2021;

RÉSOLUTION N° 22-12869 (SUITE)

ATTENDU : que la population revient souvent sur la vitesse excessive dans les quartiers résidentiels;

ATTENDU : la proposition de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques de réaliser un projet pilote de réaménagement plus étroit de la 147^e Rue dans le respect de la vision de la Ville en matière de piste cyclable;

ATTENDU : la recommandation du directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser ces modifications.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le nouvel aménagement de la 147^e Rue, tel que proposé, ainsi que les nouveaux plans et coûts révisés pour la part de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12870

Embauche de 5 préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposés à la maintenance au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Amélie Ferland, chef de Division – Immeubles et équipements, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit :

Préposés à la maintenance :

Olivier Bélanger	Charles-Alexandre Busque	Vincent Houle
François-Xavier Larochelle	Guillaume Tougas	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12871

Adjudication du contrat pour le raccordement de résidences au réseau d'égout sanitaire dans le secteur 47^e Rue Nord, 48^e Rue Nord et 19^e Avenue Nord

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 035 511,36 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 127 778,81 \$
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	1 495 443,37 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	1 639 717,95 \$

RÉSOLUTION N° 22-12871 (SUITE)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** le contrat pour le **raccordement de résidences au réseau d'égout sanitaire dans le secteur 47^e Rue Nord, 48^e Rue Nord et 19^e Avenue Nord pour un montant total de 1 035 511,36 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 1 035 511,36 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le Règlement numéro 813-2021.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MARS 2022

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mars est déposé au conseil.

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 836-2022

L'assistante-greffière dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement numéro 836-2022 autorisant des travaux pour la réfection des services municipaux dans la 18^e Rue de l'avenue Bernier à la 7^e Avenue, dans la 116^e Rue de la 3^e Avenue à la 4^e Avenue et dans la 151^e Rue du boulevard Lacroix à la 7^e Avenue au montant total de 2 979 925,74 \$ et un emprunt du même montant certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 837-2022

L'assistante-greffière dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement numéro 837-2022 autorisant des travaux pour le remplacement du système de communication entre l'usine et les sites sur le réseau d'eau potable et le remplacement du réducteur de pression RP-3 au montant total de 437 058,36 \$ et un emprunt du même montant certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Esther Fortin sur le Comité des loisirs et des sports, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Comité de la sécurité publique MRC, sur le Comité des loisirs et des sports et sur le Gala du Mérite Sportif Beauceron, par madame la conseillère Manon Bougie sur le Comité de la famille et des aînés, sur le conseil d'administration et sur l'assemblée générale annuelle du Conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur une

réunion pour le Programme de gestion des matières résiduelles avec RECYC-QUÉBEC et par monsieur le maire Claude Morin sur une réunion relativement au service de dédouanement à l'aéroport de Saint-Georges et sur une conférence de presse sur les Jeux du Québec 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 28, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

CYNTHIA RODRIGUE
Assistante-greffière
